

BILAN DE LA MISSION D'AVIS MÉTHODOLOGIQUE

—
Mission décidée au titre de l'article L 121-1

Avis à caractère
méthodologique sur la
démarche participative du
GRAND DIALOGUE
CITOYEN DE LA VILLE DE
BORDEAUX

3 février 2023 15 mai 2024

-

Date de remise du bilan, le 19 juin 2024



La mission d'avis méthodologique

Le présent bilan est rédigé par les garante.e.s de la mission d'avis méthodologique. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 19 juin 2024 sous format PDF non modifiable au demandeur de la mission d'avis méthodologique.

Il est publié sur le site de la Commission nationale du débat public (CNDP) et sur le site de la ville de Bordeaux.

Le rôle des garant.e.s dans les missions au titre de l'article L121-1

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission d'avis méthodologique, conformément à l'art. L121-1 du Code de l'Environnement.

L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque mission d'avis, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission d'avis méthodologique, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission.

Fiche de synthèse du bilan de la mission d'avis méthodologique

Demandeur de la mission d'avis méthodologique au sens du L121-1

La ville de Bordeaux.

Objet de la demande d'avis méthodologique

Un accompagnement par la CNDP dans l'organisation, le déroulement et la définition des objectifs du Grand dialogue citoyen dont le thème est « **Bordeaux face à l'urgence climatique** ».

Objectifs du programme pour lequel on sollicite une mission d'avis méthodologique

Une démarche participative et collaborative qui propose d'explorer tous les deux ans une question importante pour l'avenir de la ville et d'envisager des solutions, des idées des orientations et des stratégies. En 2023 le sujet identifié est "La ville de Bordeaux face à l'état d'urgence climatique". Ce débat citoyen intervient également dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la métropole bordelaise, Bordeaux Métropole.

Coût

Le coût du programme est estimé à 360 000 euros.

Les principaux éléments de la mission d'avis méthodologique

La mission, telle qu'elle s'est déroulée, s'est articulée autour de plusieurs phases :

- Une phase dite d'« **EFFERVESCENCE** », dispositif de participation auprès de tous les publics.
- Une phase dite de « **CONVENTION CITOYENNE** », dispositif de participation d'un panel de 100 citoyen.ne.s tiré.e.s au sort et/ou volontaires.
- Une phase dite d'« **ATTERRISSAGE** », de partage de l'avis de la Convention citoyenne avec les différents publics.

Les préconisations issues de la mission d'avis méthodologique à destination du demandeur

Les préconisations des garant.e.s vis-à-vis de la ville de Bordeaux ont porté sur :

- La visibilité pour le public du rôle des garant.e.s dans ce dispositif participatif : présentation et intervention des garant.e.s en réunion publique, vidéos et présentation sur le site de la participation.
- La transparence de la démarche.
- L'acculturation des publics sur un sujet global et complexe.
- L'inclusion de tous les publics, en particulier les publics traditionnellement plus éloignés des démarches participatives (exemple des personnes en situation de fragilité, de précarité).
- La traçabilité des échanges.
- La prise en compte de la fracture numérique.
- L'augmentation de la visibilité du Grand dialogue citoyen dans les lieux de proximité (mairies de quartier, maison éco-citoyenne de Bordeaux).
- Le périmètre de la démarche et l'articulation avec le PCAET de Bordeaux Métropole.
- La clarification des compétences de la collectivité.
- L'articulation constante entre la phase d'effervescence et la phase de convention citoyenne.
- La qualité de la reddition des comptes opérée par la ville de Bordeaux vers tous les publics (dans les phases d'effervescence, de convention citoyenne, d'atterrissage) ; les modalités de suivi des propositions de la convention citoyenne et de celles issues de la phase effervescence.

Contexte de la mission

L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission d'avis méthodologique

L'intervention de la CNDP sur cette démarche a été décidée en application de l'article L.121-1 du code de l'environnement. Comme l'indique cet article, la CNDP peut être sollicitée dans le cadre de missions visant à « **émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public** ». Compte tenu de l'intérêt des enjeux participatifs de ce dossier, les membres de la Commission ont décidé que la CNDP pouvait émettre un avis méthodologique.

Contenu de la saisine et besoins d'accompagnement

Selon le demandeur, l'objectif de cette mission était « une demande d'accompagnement par la Cndp en bénéficiant d'un tiers garant neutre pour conseiller la ville de Bordeaux tout au long de la démarche. L'architecture et les grandes étapes de la démarche étant déjà fixées et arbitrées politiquement, la ville de Bordeaux ne sollicite pas un accompagnement dans le cadre de la conception de la démarche. Il semble à la ville que la mission de conseil du tiers garant pourrait notamment intervenir sur la mise en œuvre de ce processus participatif, les différentes phases du Grand dialogue citoyen, les outils et méthodes à mettre en place au cours de ces phases, l'articulation entre celles-ci, la reddition des comptes. Il semble également important qu'un tiers garant neutre puisse garantir qu'il y ait une réelle adéquation entre les ambitions portées, le processus conduit et les engagements pris. La ville de Bordeaux ayant souhaité se faire accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans la conduite de ce dispositif, un équilibre tripartite entre la Cndp, la ville de Bordeaux et l'assistant à maîtrise d'ouvrage sera à construire dans un objectif de clarification des rôles et missions de chacune et de fluidification de la démarche ».

Décision de la CNDP

En réponse à la demande du 20 février 2023 de Mme Tiphaine ARDOUIN, représentante de la ville de Bordeaux et élue adjointe au maire de Bordeaux en charge de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective, la CNDP, lors de sa séance plénière du premier mars 2023, a désigné Walter ACCHIARDI et Marianne AZARIO garant.e.s de cette mission de suivi et d'avis méthodologique.

La lettre de mission de la CNDP

Par lettre du 27 mars 2023 publiée sur le site de la CNDP et de la ville de Bordeaux, la CNDP a présenté le rôle des garant.e.s dans cette mission d'avis méthodologique, mission visant la production d'un avis sur le(s) dispositif(s) envisagé(s) par la Ville et jusqu'à sa réponse à la participation. Cette lettre de mission est présentée en annexe 1 au présent bilan.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentifs à :

- Fonder l'avis méthodologique sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.
- Prendre en compte que la ville de Bordeaux est le maître d'ouvrage de la démarche mais qu'elle doit être menée en lien avec la Métropole puisqu'elle a vocation à mettre en œuvre le PCAET qui a été défini à l'échelle métropolitaine.
- Pouvoir répondre aux questions suivantes : clarifier la méthode du Grand dialogue citoyen (déroulement, définition des objectifs, modalités de fonctionnement, fréquence de réunion, etc.) ; recommander un dispositif de convention citoyenne (constitution du panel,...) ; expliciter le mandat donné à la Convention citoyenne et le degré de participation de ses membres (contribution, co-construction) ; s'assurer que le bilan et la reddition des comptes seront argumenté.e.s et motivé.e.s et que la Ville explicitera la manière dont les contributions du Grand dialogue citoyen issues de la phase d'effervescence comme de la Convention citoyenne seront prises en compte.
- Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu, veiller en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations, avoir accès à de la formation, en tant que de besoin.

Les attendus de la ville de Bordeaux

Les **cinq principaux enjeux** du Grand dialogue citoyen identifiés par la ville de Bordeaux sont les suivants :

- Produire des communs (matériels et immatériels),
- Mobiliser la population et les acteurs concernés,
- Expérimenter un nouveau processus délibératif pour le mi-mandat,
- Offrir une visibilité au Contrat démocratique mis en œuvre,
- Permettre une « éducation populaire » sur le sujet du Grand dialogue.

L'accompagnement de la ville de Bordeaux

Le maître d'ouvrage dans sa démarche s'est appuyé sur :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage associant quatre entités : une coopérative œuvrant dans la conception et l'animation de dispositifs de concertation, une association productrice d'images, une agence en ingénierie et stratégie de communication et un organisme de formation par l'improvisation théâtrale.
- Un groupe miroir d'acteurs du territoire mis en place par la ville de Bordeaux. Selon le maître d'ouvrage, ce groupe est conçu comme un espace de réflexions et d'échanges composé d'une vingtaine de personnes issues des milieux académiques, associatifs et de l'entreprise ; groupe qui pourrait se réunir trois ou quatre fois aux moments des temps forts du Grand dialogue citoyen.
- La saisine de la CNDP pour avis méthodologique

Le travail des garant.e.s

La mission des garant.e.s, de mars 2023 à mai 2024, a consisté à :

- **Clarifier** auprès de la maîtrise d'ouvrage le rôle des garant.e.s au regard de leur lettre de mission du 27 mars 2023.
- **Réaliser une étude de contexte** auprès d'acteurs du territoire, afin d'identifier le dispositif participatif le mieux adapté ainsi que les sujets à mettre au débat (Cf annexe 2 au présent rapport).
- **Demander à intégrer les comités** de décision et de suivi de la démarche (comités de pilotage et comités techniques mensuels).
- **Formuler des préconisations** tout au long de la démarche, de nature à favoriser la participation et l'information des publics (15 préconisations formulées par écrit à la ville de Bordeaux).
- **Produire des remarques et avis** au fil du processus participatif auprès de la maîtrise d'ouvrage.
- **Assister** à deux ou l'un des garant.e.s :
 - Aux évènements organisés par le maître d'ouvrage du Grand dialogue citoyen dans sa phase « effervescence » (réunion d'ouverture, 7 tournées du grand dialogue sur les quartiers de la ville, forum ouvert, conférences, débats...).
 - Aux sessions de travail des membres de la Convention citoyenne (5 week-ends entre le 13 octobre 2023 et le 27 janvier 2024).
 - A la présentation de l'avis citoyen au Maire de Bordeaux.
 - A la présentation de l'avis citoyen au Conseil municipal (en visioconférence).
 - Aux 4 ateliers d'atterrissage de l'avis citoyen.
 - A la réunion de clôture du 15 mai 2024.
- **Rédiger le présent bilan de la mission d'avis à caractère méthodologique** sur le dispositif envisagé par la ville de Bordeaux, de sa mise en œuvre jusqu'à sa réponse à la participation.

La synthèse de l'étude de contexte menée par les garant.e.s

Les garant.e.s ont mené sur les mois de mai et juin 2023, 20 entretiens avec des acteurs divers du territoire ; la synthèse de l'étude de contexte et la liste des personnes auditionnées sont présentées en annexes 2 et 3 au présent rapport.

Il est ressorti de cette étude de contexte les éléments suivants :

- Une faible connaissance de la démarche initiée par la ville de Bordeaux.
- La nécessité de clarifier la démarche, en particulier le périmètre au regard des compétences de la Ville, les leviers d'action, les moyens et ressources, la priorisation des sujets à traiter, la constitution de la convention-représentativité, formation, le suivi des conclusions de la convention.

- Le besoin d'identifier les actions faites ou engagées dans ce domaine pour éviter un inventaire de solutions diverses.
- Partir des besoins des citoyens pour permettre une appropriation du sujet, des choses concrètes qui les concernent dans la vie de tous les jours.
- Ne pas hésiter à poser les questions qui fâchent et qui font partie d'ores et déjà des compétences des collectivités (Zones à faibles émissions - ZFE, stationnements, piscines, densification, désartificialisation des sols, îlots de chaleur, utilisation/transformation des logements et bâtiments vacants, paquebots, urbanisme/minéralisation, inondations ...).
- Articuler les différentes échelles de consultations citoyennes (Conseil de développement durable (C2D) de la Métropole, conseil citoyen du PCAET, ...).
- Le souhait d'une démarche sincère et productive.
- Des acteurs prêts à s'engager, une démarche bien accueillie dans son objectif recherché d'associer les citoyens aux réflexions et politiques engagées sur le sujet de l'adaptation au changement climatique.

PHASE 1 DE LA MISSION D'APPUI MÉTHODOLOGIQUE : LA PHASE EFFERVESCENCE

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE BORDEAUX

Cette étape poursuit notamment l'objectif de mobiliser le grand public et les acteurs du territoire autour de l'urgence climatique et de nourrir la Convention citoyenne (étape 2). L'enjeu est de partager les expériences et de mettre le territoire bordelais en dynamique collective autour de la question « **comment faire face à cette urgence climatique ?** ». Ainsi divers espaces d'échanges sont proposés par la ville de Bordeaux, la Métropole ou des partenaires afin de partager des expériences, des questionnements, des freins, des savoirs et des savoirs-faire pour permettre d'accélérer la lutte et l'adaptation au changement climatique à Bordeaux.

LES MODALITÉS

Plusieurs modalités sont proposées pour s'informer et participer à cette phase d'effervescence, elles sont présentées ci-après :

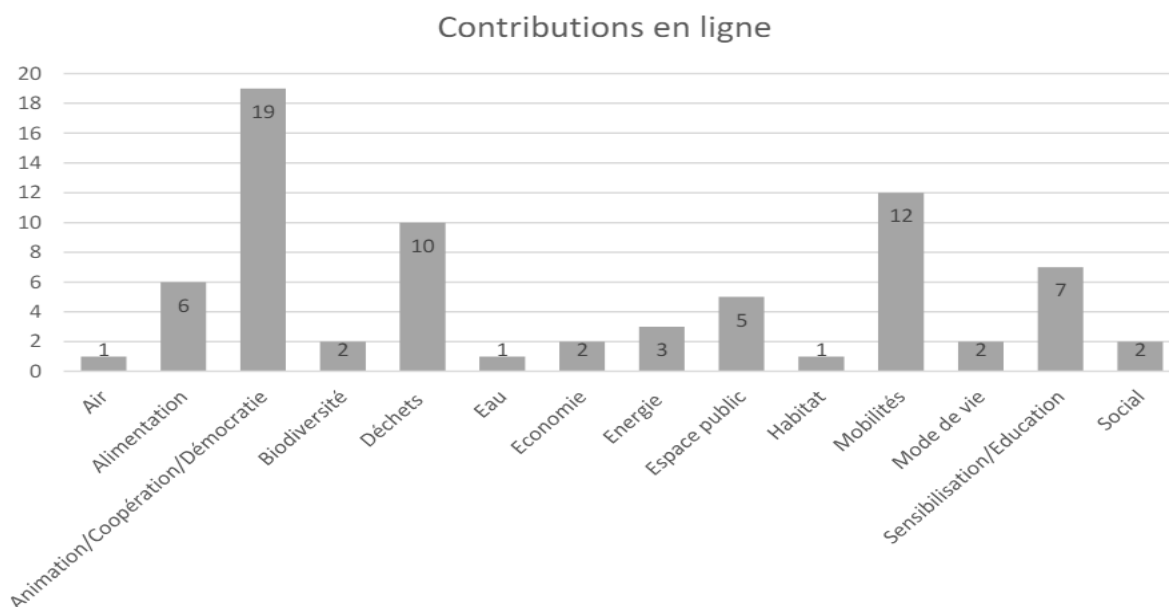
- **Une soirée d'ouverture** du Grand dialogue citoyen à la Maison Écocitoyenne de Bordeaux comprenant une animation sur le parvis extérieur, une présentation par les élus de la démarche, une présentation du rôle des garant.e.s, une table ronde avec des acteurs du territoire, une intervention de M. le maire de Bordeaux, un moment festif.
- **La tournée du Grand dialogue** citoyen qui s'est installée dans 7 quartiers de Bordeaux avec le « Parlement mobile », agora en bois permettant l'accueil de 80 personnes. Toutes les tournées sont structurées de la manière suivante de 16h à 20h: un temps consacré aux enfants autour de projets pédagogiques en lien avec les centres d'animation, de loisirs, écoles ; un temps d'information et de débat avec des agents de la Ville et/ou de la Métropole autour d'un sujet identifié par le Maire de quartier en lien avec le territoire ; un temps de discussion collective autour de la question de l'urgence climatique ; un temps de récit collectif et artistique.

Un document a été produit par le maître d'ouvrage sur chacune de ces 7 tournées. Ces documents ainsi que le bilan de la phase effervescence sont annexés au présent rapport (annexe 4).

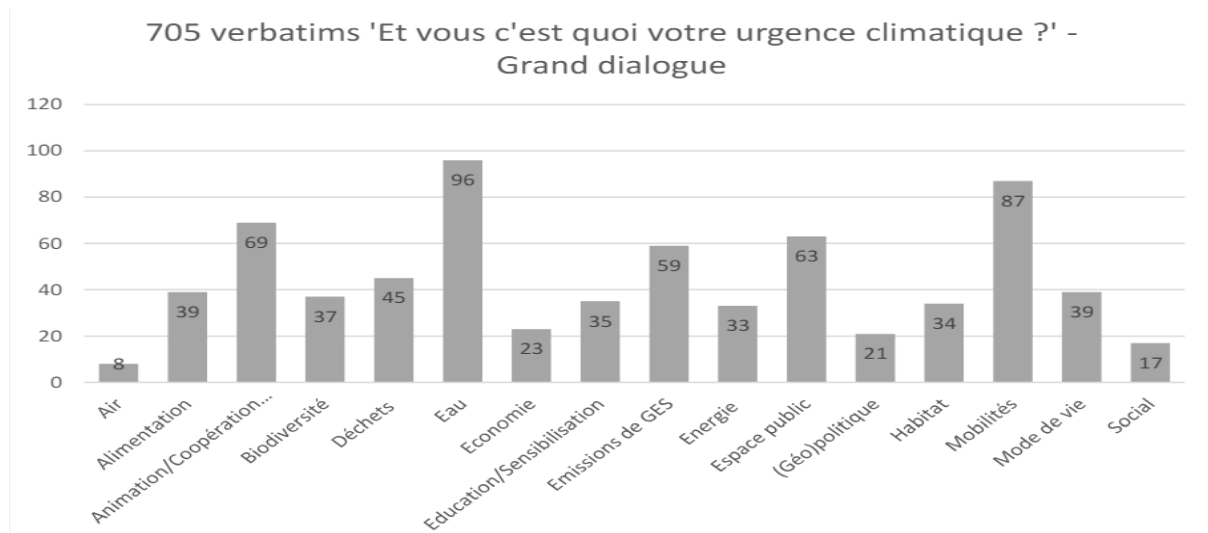
- Des relais de la démarche du Grand dialogue citoyen dans les **8 conseils de quartier**.
- **5 ateliers Grand dialogue** citoyen : PREX-printemps des expressions, Climat Libé Tour, Conférence électrochoc, CCAS de Bordeaux, École nationale de l'architecture et du paysage de Bordeaux.
- La participation de l'équipe projet du Grand dialogue citoyen à différents événements pour présenter la démarche, conférences.
- **Un forum ouvert** du 9 septembre au marché des douves de Bordeaux. Ce forum a rassemblé 90 participant.e.s . La diversité des personnes a permis entre session en plénière et travaux en sous-groupes d'aller plus en profondeur sur 28 sujets parmi lesquels : comportements individuels, logement, règles, dialogue, temps, culture, coopération territoriale, sensibilisation, mobilité, évaluation des politiques publiques, consommation, régie publique de l'énergie, récit, freins, biodiversité, santé, interdépendance urbain-rural. Ce forum ouvert, point d'orgue de la phase « effervescence » avait pour objectif de délibérer collectivement sur le/les sujets qui orienteront la réflexion de la Convention citoyenne.
- **Une plateforme participative** de la ville de Bordeaux avec un socle informatif, la publication des contributions.
- **6 vidéos, 4 gazettes** sur la phase effervescence accessibles sur le site de la ville de Bordeaux

LE BILAN EN CHIFFRES DE LA PHASE EFFERVESCENCE (données du maître d'ouvrage) :

- Une vingtaine d'évènements.
- Plus de 2000 Bordelaises et Bordelais réuni.e.s.
- Une soixantaine de contributions mises en ligne, graphique des thématiques ci-dessous :



- 705 réponses à la question « **Et vous c'est quoi votre urgence climatique ?** », graphique des thématiques ci-dessous :



Préconisations des garant.e.s sur l'information et la participation du public sur la phase 1 (Effervescence) :

Tout au long de la démarche, ont été émises par les garant.e.s auprès de la ville de Bordeaux des préconisations en fonction de l'état d'avancement de chacune des phases du Grand dialogue citoyen, permettant de garantir au mieux l'information et la participation du public. **Ainsi un avis méthodologique a été adressé à la maîtrise d'ouvrage dès le 2 mai 2023.**

LES PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES SUR L'INFORMATION AU PUBLIC

- Besoin d'apporter du contenu au public avec un socle minimal d'informations permettant de clarifier la démarche et d'identifier ce qui est soumis à débat. Celui-ci pourra autant que de besoin être abondé en cours de démarche en fonction d'éléments nouveaux pertinents.
- Rendre plus lisible la forme de la reddition des comptes : tout d'abord concernant la phase effervescence, puis le lien et/ou le parallèle avec la phase de la Convention citoyenne, pour parvenir au final à l'atterrissage de l'ensemble de la démarche.
- Nécessité de rendre publiques toutes les contributions et de pouvoir autant que possible répondre publiquement également aux questions soulevées.
- Assurer la traçabilité des échanges produits lors des différents événements de la phase effervescence et, autant que faire se peut, les mettre à disposition du public.
- L'articulation du Grand dialogue citoyen avec le PCAET à l'échelle de Bordeaux Métropole est un point de la saisine de la Cndp, or cela n'est pas visible sur le site de la participation. Les garant.e.s ont noté auprès de la maîtrise d'ouvrage que lors de la tournée du Grand dialogue citoyen, l'articulation sera présentée au public.

LES PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC

- Les garant.e.s ont identifié les attentes du maître d'ouvrage autour de la place donnée aux acteurs du territoire en phase effervescence. Ils attirent l'attention sur la place à donner à un large public durant cette phase effervescence qui précède la Convention citoyenne qui, elle, concernera un public restreint.
- Les garant.e.s attirent l'attention du maître d'ouvrage sur la représentativité des personnes en difficulté sociale et la fracture numérique. Ce sont des points essentiels au regard des principes et valeurs de la CNDP.
- Quelle continuité en termes de dispositif et de contenu pour le public élargi post phase effervescence pendant la durée de la Convention citoyenne ?

S'en sont suivies 15 préconisations spécifiques, dont 7 relatives à la 1ère phase d'effervescence :

- **PRÉCONISATION N°1.**

Éléments de justification : Dans le cadre de notre mission, nous avons formulé à plusieurs reprises par voie orale l'importance de la traçabilité des échanges lors de la phase effervescence. Cette exigence qui permet au public ayant participé de retrouver sa parole et au public non présent sur les événements d'avoir accès aux arguments exprimés, est d'autant plus justifiée que dans la qualification du grand dialogue citoyen la ville de Bordeaux définit la phase effervescence comme une production de données pour la convention citoyenne. Dès lors nous formulons une première préconisation sur le besoin de synthèse de tous les événements, à l'instar de ce qui avait été fait pour le climat Libé tour et pour le Printemps des Expressions (PREX) :

Opérer une synthèse de tous les événements constitutifs de la phase effervescence, synthèse devant être rendue publique sur le site du Grand dialogue citoyen.

- **PRÉCONISATION N° 2.**

Éléments de justification : le code de l'environnement précise que la participation du public confère au public le droit d'accéder à une information pertinente pour permettre sa participation effective.

Mettre en place sur le site du Grand dialogue citoyen un onglet « ressources documentaires » dans lequel le public pourrait avoir accès au PCAET, au rapport de la ville de Bordeaux sur la transition écologique et sociale ainsi qu'à tout document utile à la bonne compréhension des enjeux liés au sujet identifié dans le Grand dialogue citoyen.

- **PRÉCONISATION N° 3.**

Éléments de justification : au regard du faible nombre de contributions écrites sur la plateforme du Grand dialogue citoyen, deux options possibles : ou le public va peu consulter la plateforme ou c'est le fait de formuler une contribution qui leur semble difficile. Il serait à cet égard intéressant de regarder les chiffres de visites sur le site du Grand dialogue.

Permettre une intervention simple et rapide sans passer par le fait de contribuer. Regrouper par thématique tous les post-it en réponse à la question « c'est quoi votre urgence climatique » et soumettre les thématiques au vote des internautes ou à un classement prioritaire sur la plateforme (sans création de compte). Proposer sans création de compte de répondre à un petit questionnaire très rapide qui pourrait être élaboré par l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- **PRÉCONISATION N° 4.**

Éléments de justification : les tournées du Grand dialogue citoyen peinent à capter les publics des jeunes et jeunes actifs (s'interroger sur l'horaire en semaine).

Essayer de capter ces publics avec le choix d'un évènement ciblé en direction de lieux fréquentés par ces publics.

- **PRÉCONISATION N° 5.**

Éléments de justification : constatant qu'il paraît difficile au vu des tournées du Grand dialogue de toucher des personnes en grande situation de précarité.

Ne pas se priver de la parole de ceux qui peuvent voir l'urgence climatique d'une manière différente ; réaliser un micro-trottoir (peut être en suivant les maraudes) auprès des gens qui vivent dans la rue afin de savoir quelles difficultés se présentent à eux avec l'évolution du climat.

- **PRÉCONISATION N° 6.**

Éléments de justification : ce Grand dialogue citoyen semble avoir une visibilité relative, en témoignent à la fois le retour des acteurs approchés par les garant.e.s en étude de contexte et le retour du groupe miroir mis en place par le maître d'ouvrage. D'où l'intérêt à multiplier les lieux de proximité pour les habitants, tels que les mairies de quartier ou la maison écocitoyenne de Bordeaux.

Augmenter la visibilité de la démarche dans la Maison Eco Citoyenne (MEC) (équipe de la MEC sur place, flyer, gazette, panneau informatif, panneau libre (« c'est quoi votre urgence climatique ») et augmenter la visibilité de la démarche dans les mairies de quartier avec les mêmes outils.

- **PRÉCONISATION N° 7.**

Éléments de justification : Le forum ouvert du 9 septembre n'est finalement pas très ouvert avec un nombre limité de personnes, un accès sur inscription, un collège de 20 habitants sur les 120 personnes prévues :

Si c'est faisable techniquement prévoir une visio en live du forum pour pouvoir être suivi par les internautes intéressé.e.s avec une modalité de contribution permettant de participer au débat. Dans ce cas prévoir une information grand public adaptée. Si cette option n'est pas retenue, réaliser une captation vidéo pour la mettre en ligne sur la plateforme postérieurement.

Prise en compte des préconisations des garant.e.s par la ville de Bordeaux dans la phase d'effervescence (phase 1 du Grand dialogue citoyen)

Préambule : il est présenté ci-dessous à la fois les éléments de réponse du maître d'ouvrage aux préconisations lorsque ces éléments ont été communiqués aux garant.e.s, la mise en œuvre des préconisations dans le processus et l'analyse par les garants de la qualité de la prise en compte des préconisations.

Préconisation n° 1 sur la traçabilité des échanges : le maître d'ouvrage a pris en compte la demande des garant.e.s et procédé à l'actualisation du site de la participation.

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : Les garant.e.s notent en particulier le travail important d'analyse opéré sur la question « Et vous c'est quoi votre urgence climatique ? » posée sur l'espace public à la faveur de l'ensemble des événements de la phase effervescence, à travers un document exhaustif publié sur le site du Grand dialogue citoyen ainsi que la réalisation de grands panneaux graphiques.

Préconisation n° 2 sur la qualité de l'information donnée au public : le maître d'ouvrage a ouvert un onglet « ressources » sur le site de la participation, alimenté de nombreux documents de référence en lien avec le sujet du changement climatique.

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : les garant.e.s notent l'apport d'une information complète, plurielle, accessible, pluridisciplinaire, couvrant l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Ce socle d'informations a véritablement offert au public la possibilité d'accéder aux informations pertinentes pour permettre une participation effective.

Préconisation n° 3 sur la participation du public par le biais de la plateforme : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « Il y a près de 60 contributions à ce jour sur la plateforme. Si le chiffre paraît faible, il est à contrebalancer par le formulaire de dépôt qui engage une contribution complète, détaillée, annexée de PJ avec la possibilité de se faire aider par un agent de la Mission démocratie permanente pour le dépôt en ligne. La contribution gagne ainsi en qualité.

En revanche la question « c'est quoi votre urgence climatique ? » a été formulée pour y répondre facilement, simplement et rapidement. Le choix d'un questionnement en présentiel dans l'espace public qui engage la discussion humaine par ailleurs sur le Grand dialogue a été privilégié par rapport à une enquête en ligne.

Cette question a été posée lors des événements de la Tournée de la démocratie permanente et des conseils de quartier. Une hiérarchisation thématisée a été réalisée afin de donner à voir le panorama des 705 réponses à la question “c’est quoi votre urgence climatique ?”. Cela fera partie des documents partagés lors du forum ouvert et à la convention citoyenne. Cette synthèse est également mise en ligne sur la plateforme. De même une analyse du stand “Grand dialogue, urgence climatique, tous acteurs” lors des conseils de quartier est également accessible pour rendre compte du travail mené. Il n’y a donc pas de vote prévu sur la plateforme pour prioriser les thématiques qui grâce aux 705 retours en présentiel permettent déjà de donner à voir les grandes tendances. Une présentation de la synthèse de l’effervescence et du travail sur les thématiques sera faite en ouverture du forum ouvert qui, pour rappel, a précisément pour objectif de prioriser collectivement les sujets émergents de l’effervescence avant de les soumettre à la convention. Cette synthèse sera mise sur le site du grand dialogue ».

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : les garant.e.s ne remettent pas en question les nombreux atouts du dispositif sur l’espace public, il demeure qu’au regard de la communication faite sur le Grand dialogue citoyen et de la durée dans le temps de cette démarche, les résultats de la participation sur le site du Grand dialogue citoyen demeurent faibles.

Préconisation n° 4 sur la mobilisation des jeunes publics : le maître d’ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « *Il y a en effet un constat partagé concernant la difficulté à mobiliser les jeunes et actifs aux événements de démocratie locale, à Bordeaux et ailleurs qui n’a pas épargné le Grand dialogue. Pour autant des événements spécifiques conduits pendant l’effervescence ont tout de même permis de capter des publics jeunes sur des temps dédiés : - Le Climat libé tour qui a réuni une cinquantaine de jeunes entre 18 et 25 ans dans le parlement pour 2 après-midi d’ateliers autour de différentes thématiques : valoriser, échanger, se déplacer, s’épanouir, se nourrir, habiter. - Le printemps des Expressions (PREX) qui a mobilisé environ 80 jeunes entre 11 et 15 ans et de travailler en ateliers autour des thématiques : valoriser, se déplacer, se nourrir, nature en ville. Ces ateliers ont fait l’objet de synthèses versées en tant que contributions (Climat Libé Tour, Prex) au Grand dialogue qui font exister la parole des jeunes dans la phase d’effervescence ».* « *L’appel à volontariat pour intégrer la Convention citoyenne a également été ciblé sur le public des jeunes et jeunes actifs pour rééquilibrer le panel. La communication active sur les réseaux sociaux, médias n°1 des jeunes, notamment grâce au relai de la vidéo n°4 qui relaie particulièrement la parole des enfants, va permettre également, nous l’espérons de capter ce public difficile à mobiliser sur les démarches de participation publique. Le partenariat avec les jeunes Science Po et de l’ENSAP/Ecole nationale supérieure de l’architecture et du paysage dans le cadre Convention Durkheim a également permis d’intégrer directement les travaux des étudiants dans l’Effervescence au travers d’un Atlas en 4 volets, d’un recueil de portrait d’associations et une analyse du parlement mobile. Ces étudiants seront également associés à l’animation de la Convention citoyenne. Par ailleurs, nous travaillons à l’organisation d’un atelier au sein de l’ENSAP Bordeaux à la rentrée en partenariat avec les référents locaux du réseau ENSAECO (enseignement des transitions en école d’architecture) ».*

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : les garant.e.s ne remettent pas en cause les actions du dispositif participatif tournées vers la jeunesse et auront l’occasion de souligner dans le présent rapport en particulier la mobilisation des enfants à travers les tournées du Grand dialogue citoyen. En revanche la préconisation telle qu’elle avait été formulée visait plutôt l’organisation d’un événement festif en capitalisant sur des lieux fréquentés par les jeunes, actifs ou étudiants. Les garant.e.s n’ont en effet pas particulièrement identifié ce public à la faveur des 7 tournées du Grand dialogue.

Préconisation n° 5 sur l'inclusion des personnes en situation de précarité : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « *Un atelier va être réalisé en lien avec le CCAS de la ville de Bordeaux au sein d'un accueil de jour. La date a priori retenue serait le mercredi 27 septembre 2023 après-midi. Le résultat de l'atelier sera versé à l'effervescence du Grand dialogue pour un partage de connaissance des retours sur le rapport qu'entretiennent les populations en grande précarité avec l'urgence climatique.*

L'appel à se porter volontaire pour participer à la convention citoyenne a également été diffusé par le bailleur social Aquitanis, par un affichage dans l'ensemble de leur parc immobilier (+ de 500 adresses) et par un envoi auprès des associations de locataires. Le CCAS de la ville de Bordeaux a également relayé l'appel à volontariat auprès de leurs différents publics ».

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : les garant.e.s constatent que la préconisation telle qu'elle avait été formulée n'a pas été retenue par la maîtrise d'ouvrage mais que l'interpellation des garant.e.s sur l'inclusion de ce public a fait l'objet de démarches ciblées, ce postérieurement à la préconisation formulée.

Préconisation n° 6 sur la visibilité de la démarche du Grand dialogue citoyen : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « *Nous prévoyons en effet d'échanger avec nos collègues de la DGTERE /Direction générale transition écologique et ressources environnementales sur les possibilités de rendre plus visible le Grand dialogue au sein de la Maison écocitoyenne car ils ont la responsabilité de la gestion et de la programmation de cet équipement rattaché à Bordeaux Métropole. Par ailleurs, des flyers Forum ouvert et mode d'emploi du Grand dialogue ont été diffusés dans le courant du mois de juillet dans les mairies de quartier, les équipements, lieux culturels et d'accueil ville de Bordeaux, soit près de 150 points de distribution ainsi que lors de la rentrée des associations, samedi dernier ».*

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : le maître d'ouvrage a pris en compte la demande des garant.e.s.

Préconisation n° 7 sur l'élargissement des modalités de participation au forum : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « *Une captation vidéo est bien prévue. Un relai de communication print a été activé dans plus de 150 points de distributions dans les 8 quartiers de la Ville pour "ouvrir" au maximum le Forum aux nouveaux publics. Les inscriptions au Forum sont bien ouvertes car qui souhaite s'inscrire le fait sans condition d'appartenance à un panel particulier. Les 150 inscriptions à ce jour confirme une majorité d'habitants qui peuvent être par ailleurs représentants d'associations ou d'autre fonctions.*

La répartition de panels attendus présentée en COTECH et COPIL : « agents de la ville de Bordeaux et de la Métropole ~ 20aine, élus de la Ville de Bordeaux ~ 20aine, les habitants ~ 30aine, les acteurs associatifs ~ 20aine, les acteurs socio-économiques ~ 20aine, les acteurs scientifiques et universitaires ~ 10aine, les collectivités et institutions publiques ~ 10aine » n'était qu'une estimation pour construire la méthode de ciblage des outils de communication, notamment les invitation au Forum ouvert ».

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : les garant.e.s prennent note des éléments de réponse de la maîtrise d'ouvrage. En raison de la configuration du lieu choisi pour le forum et de l'organisation tantôt en plénière, tantôt en sous-groupes dans les nombreuses salles du marché des Douves, il était sans doute difficile de faire une captation vidéo pour une mise en ligne totale de l'évènement sur le site. Les garant.e.s constatent que d'autres outils ont été mis en œuvre par le maître d'ouvrage pour assurer la traçabilité des échanges (gazettes, vidéos, synthèses).

PHASE 2 DE LA MISSION D'AVIS MÉTHODOLOGIQUE : LA CONVENTION CITOYENNE

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE BORDEAUX :

Dans la continuité de la première étape d'effervescence, un panel d'une centaine de citoyens a été tiré au sort afin de répondre à une question relative à l'urgence climatique sur le territoire bordelais. Un appel à candidature est venu compléter le tirage au sort pour constituer la Convention citoyenne.

Pour cette Convention citoyenne, un cadre visant à l'articuler au mieux à l'étape de l'effervescence :

- Un mandat de la Convention construit à partir des contributions recueillies pendant l'effervescence et du forum ouvert.
- Des contenus produits lors du temps d'effervescence portés à connaissance de la Convention citoyenne.
- A partir des contributions de l'ensemble des acteurs engagés (acteurs associatifs, institutionnels, professionnels...), de l'expertise d'usage des membres de la Convention citoyenne et des connaissances acquises lors des auditions d'experts, la convention citoyenne du Grand dialogue a vocation à formuler une série de recommandations ou des scénarios pour relever collectivement les défis liés au thème de l'urgence climatique.
- Un travail de la Convention souhaité à huit-clos par la ville de Bordeaux.
- Des outils de visibilité du travail de la Convention citoyenne : 4 vidéos et 3 gazettes.

LA CONSTITUTION DU PANEL CITOYEN : deux modalités de recrutement retenues

- Un tirage au sort sur liste téléphonique avec 3400 courriers envoyés signés du Maire de Bordeaux, un appel à volontariat sur le site du Grand dialogue citoyen et une communication ciblée auprès de publics éloignés des démarches institutionnelles (jeunes, précaires...). **80% tiré.e.s au sort et 20% choisi.e.s parmi des volontaires**
- Un panel paritaire, proche des données INSEE de la population bordelaise (53% de femmes) ;
- Des classes d'âge équilibrées et proches des données INSEE de la population bordelaise : 23 jeunes de moins de 30 ans, 35 ont entre 30 et 44 ans, dont 18 ont moins de 35 ans, 19 ont entre 45 et 59 ans, 19 ont entre 60 et 74 ans, 4 ont plus de 75 ans.
- Des Catégories socio-professionnelles (CSP) diversifiées, compte tenu d'un niveau de CSP élevé pour la ville de Bordeaux.
- Tous les quartiers représentés : 13 habitant.e.s de Bordeaux Centre, 7 de Bordeaux Maritime, 18 de Bordeaux Sud, 18 de Caudéran, 13 de Chartrons Grand Parc Jardin Public, 11 de Bastide, 7 de Nansouty Saint Genès, 13 de Saint Augustin Tausin Alphonse Duplex.

Les conventionné.e.s ont signé une charte de participation, de même que le Maire de Bordeaux. Cette charte est présentée en annexe 5 au présent rapport.

LE MANDAT CONFIE A LA CONVENTION CITOYENNE

Le mandat prend la forme de la question suivante : « **A Bordeaux, comment mieux agir collectivement pour nous adapter à l'urgence climatique ?** »

A cette question, étaient adossées les 4 questions suivantes :

- ✓ *Comment allier localement action climatique et justice sociale ?*
- ✓ *Quelle place et implication de chacun dans cette communauté d'actions ?*
- ✓ *Quel récit commun construire pour entraîner tout le monde dans les transitions ?*
- ✓ *Comment concilier obligation et volontariat ?*

LE TRAVAIL DE LA CONVENTION CITOYENNE

5 temps de travail sur les week-ends d'octobre 2023 à janvier 2024 (4 temps initialement identifiés et 1 session rajoutée à la demande des conventionné.e.s) : Une session d'information en octobre 2023, une session d'investigation en novembre 2023, une session d'investigation en décembre 2023, deux sessions de délibération collective & rédaction de l'avis en janvier 2024.

Il convient de préciser que la participation à la Convention citoyenne de Bordeaux était basée sur le bénévolat avec prise en charge des frais occasionnés (transports, repas, garde d'enfants, relais pour les aidants familiaux, ...). Sur la durée totale de la Convention, 8 conventionné.e.s parmi les 100 conventionné.e.s ont abandonné.

Les travaux de la convention ont alterné entre séances plénières et travaux en sous-groupes, selon la répartition suivante :

- Un groupe « **Ma vie décarbonée** » (conditions individuelles et collectives du changement pour décarboner les vies sous contrainte climatique),
- Un groupe « **Osons** » (conditions systémiques à poser pour s'écarter de la trajectoire et travailler sur des scénarios alternatifs),
- Un groupe « **Un récit désirable pour demain** » (histoire à inventer et à raconter pour embarquer tous les habitants et fédérer autour des enjeux climatiques).

La délibération collective finale s'est basée sur une méthodologie à base de cartons colorés exprimant l'accord (**vert**) correspondant à un soutien de la proposition, la neutralité (**jaune**) correspondant à une neutralité sans objection argumentée, le veto (**rouge**) correspondant à l'absence de soutien de la proposition. Lorsqu'il y a veto, il y a négociation d'une nouvelle version de la proposition avec nouvelle soumission au groupe.

LES EXPERT.E.S AUDITIONNÉ.E.S

26 expert.e.s du climat et de la démocratie ont été auditionné.e/s durant deux sessions de travail de la convention citoyenne. La liste est annexée au présent rapport (annexe 6). Les conventionné.e.s ont également pu bénéficier entre les sessions d'une formation et information (fresque du climat, projection du film « bigger than us », atelier 2 tonnes).

L'AVIS DE LA CONVENTION CITOYENNE

Les conventionné.e.s ont produit un Avis citoyen articulé autour des bases suivantes :

- **DES VALEURS** : le respect de la santé de tous les vivants humains ou non humains, la sobriété et le respect des limites planétaires, la solidarité, l'inclusivité, le bien-être ensemble par la reconnaissance des individus, le soin des autres, une démocratie active et transparente permettant d'inclure chaque personne dans les processus de décisions collectives.
- **DES PRINCIPES** : coconstruire la décision, choisir la coopération comme modèle d'action, ralentir, revaloriser le lien, valoriser les engagements relevant de l'attention à l'autre et à l'environnement, intégrer les plus fragilisés à la construction et l'évaluation des projets, mener des évaluations sincères et transparentes, bâtir un récit désirable pour demain, oser et transgresser, viser les co-bénéfices.
- **DES ACTIONS CONCRÈTES** : reconnaître et renforcer la citoyenneté dans les actions environnementales, repenser la relation au temps et au travail, accentuer l'éducation et la sensibilisation, sortir de la ville minérale, adapter logements et bâtiments, favoriser des mobilités adaptées aux différences, imaginer une publicité positive, faire des commerces de quartiers des acteurs pour la transition, aller vers un tourisme responsable, accéder durablement à une alimentation locale et de qualité, réduire massivement les déchets.

L'avis citoyen est présenté en annexe 7 au présent rapport. Il ressort de la Convention citoyenne une volonté des conventionné.e.s de s'engager au-delà du mandat qui leur a été confié avec cette formule des conventionné.e.s eux-mêmes : « **Vous êtes venus nous chercher, maintenant nous ne vous lâcherons pas** ».

Préconisations des garant.e.s sur l'information et la participation du public sur la phase 2 (la Convention citoyenne) :

Préambule : parmi les 15 préconisations des garant.e.s formulées à la Ville de Bordeaux, 7 d'entre elles sont relatives à la 2ème phase du Grand dialogue citoyen, celle de la Convention citoyenne :

- **PRÉCONISATION N° 8.**

Éléments de justification : les garant.e.s ont souhaité partager un retour d'expérience de la CNDP à l'appui de 16 années d'usage des assemblées citoyennes, un document ressource établi par la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/assemblees-citoyennes-retour-dexperience-sur-16-ansdusage-des-mini-publics-par-la-cndp-3188> .

Extraits du document de la CNDP : « un des enjeux qui se pose à l'organisation de futures conventions citoyennes est de savoir comment permettre à un public large d'être associé à la délibération du mini-public, ou comment mieux articuler les méthodes et logiques de délibération et de participation (permettre à toute personne sans condition ni sélection d'être associée au processus décisionnel) ».

« Lorsqu'un mini-public est organisé dans une logique progressive après une phase de maxi-public, le public qui a participé à la phase ouverte doit pouvoir connaître les suites données à ses observations et propositions dans les travaux du mini-public et les arguments mobilisés pour justifier ces suites. Ainsi le garant doit s'assurer que le mini-public délibère à partir des éléments de cette phase. Si ce n'est pas le cas, l'articulation devient parallèle et les contributions du grand-public devront être conjointement à celles du mini-public directement restituées auprès du décideur et une reddition des comptes devra être organisée sur cette restitution »:

Veiller à l'articulation entre le mini public et le maxi public tout au long de la démarche avec son temps fort de Convention citoyenne : avant, pendant et après.

- **PRÉCONISATION N° 9.**

Éléments de justification : Il y a potentiellement risque de confusion chez les membres de la Convention entre les compétences de chacune des collectivités :

Dans la mallette documentaire des conventionné.e.s, prévoir une liste des compétences Ville, Bordeaux Métropole, Région, Département, État.

- **PRÉCONISATION N° 10.**

Éléments de justification : le maître d'ouvrage, lors du comité de pilotage du 20 juin 2023, a insisté sur la volonté que la démarche du Grand dialogue citoyen puisse impulser des orientations politiques sur le long terme :

Mettre en place, après la phase de reddition des comptes, un comité de suivi des propositions de la Convention citoyenne avec une composition plurielle : collègue Ville, collègue Bordeaux Métropole, collègue groupe miroir, collègue de conventionné.e.s volontaires.

- **PRÉCONISATION N° 11.**

Les garant.e.s demandent à la ville de Bordeaux de partager avec eux les éléments constitutifs de la démarche du grand dialogue, ce en amont de toute prise de décision permettant d'intégrer dans l'arbitrage politique à rendre, les éléments de réflexion des garant.e.s issus des principes et de l'expérience de la CNDP.

- **PRÉCONISATION N° 12.**

Éléments de contexte : suite à la recommandation n° 10 des garant.e.s relative à la mise en place d'un comité de suivi des propositions de la convention citoyenne, le maître d'ouvrage avait indiqué aux garant.e.s que cette recommandation serait soumise à arbitrage.

Les garant.e.s demandent à la ville de Bordeaux quel arbitrage a été rendu en lien avec la recommandation n° 10 formulée par les garants en juillet 2023 relative à la mise en place d'un comité de suivi des propositions de la convention citoyenne.

Il nous semble en effet primordial qu'au démarrage de la convention, les conventionnés puissent identifier les suites apportées à la convention. Cela pourrait d'ailleurs être intégré aux engagements que vous formulerez dans la charte de participation des conventionnés.

- **PRÉCONISATION N° 13.**

Au-delà des propositions formulées par le maître d'ouvrage (maintien de la plateforme et de la possibilité de contribuer, newsletters, gazettes, vidéos); les garant.e.s recommandent que soit restituées sur la plateforme les auditions des experts ainsi que les documents constitutifs de la mallette documentaire des conventionné.e.s.

- **PRÉCONISATION N° 14.**

Éléments de contexte : suite à la demande des garant.e.s, le maître d'ouvrage avait fait le choix de laisser ouverte la plateforme du Grand dialogue citoyen, ce afin de pouvoir continuer à recueillir des contributions du grand public pendant le temps de la Convention citoyenne.

Le lien entre mini public et maxi public justifie également que les contributions qui pourraient survenir durant la tenue de la Convention, soient portées à connaissance des conventionné.e.s.

Prise en compte des préconisations des garant.e.s par la ville de Bordeaux dans la phase de Convention citoyenne (phase 2 du Grand dialogue citoyen)

Préambule : il est présenté ci-dessous à la fois les éléments de réponse du maître d'ouvrage aux préconisations lorsque ces éléments ont été communiqués aux garant.e.s, la mise en œuvre des préconisations dans le processus et l'analyse par les garant.e.s de la qualité de la prise en compte des préconisations.

Préconisation n° 8 sur l'articulation entre maxi public et mini public : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « *Des allers/retours convention-Grand public seront réalisés grâce à des outils de communication tels que le format Gazette et vidéo qui permettront également d'assurer le lien entre mini public et maxi public. La synthèse de l'effervescence sera portée à connaissance de la Convention citoyenne et mise à disposition de toutes et tous sur la plateforme. Les préconisations de la Convention citoyenne seront largement partagées (modalités en termes de communication à définir). Le bilan du Grand dialogue citoyen portera à la fois sur les productions de la phase d'effervescence et de la Convention citoyenne* ».

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : les garant.e.s dans leur évaluation du lien constant entre maxi public et mini public ont relevé des éléments positifs tels que ceux précisés ci-avant par le maître d'ouvrage comme l'intégration de thèmes de l'effervescence dans les ateliers d'atterrissage, mais aussi des points qui auraient gagné à être renforcés tel que le « maintien en haleine » du grand public durant la tenue de la Convention citoyenne.

Sur ce point les garant.e.s avaient interrogé le maître d'ouvrage à la faveur d'un comité de pilotage le 4 juillet 2023 sur l'organisation possible d'évènements grand public durant le temps de la convention, quitte à solliciter les conventionné.e.s. Le choix du maître d'ouvrage a été de faire travailler les conventionné.e.s à huit clos.

Préconisation n° 9 sur l'identification des compétences des collectivités : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « *Il est bien prévu de partager une liste de répartition des compétences entre collectivités et compétences de l'État et de l'Europe aux conventionnés. Cette exigence est portée par l'ensemble des élus et de l'administration associés au Grand dialogue. La gazette n°3 précise déjà la répartition des compétences entre la Ville et la Métropole* ».

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : les garant.e.s soulignent la prise en compte de cette préconisation dans le processus participatif.

Préconisation n° 10 sur la mise en place d'un comité de suivi : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « *Les modalités de suivi des préconisations de la Convention seront étudiées dès le prochain COPIL en présence des élus et du DG DGPRP/Direction générale de la proximité et des relations avec la population et DG TERE/Direction générale transition écologique et ressources environnementales, elles devront prendre en compte les moyens humains et financiers disponibles pour le faire. Cette proposition émerge également des contributions qui interrogent les suites du Grand dialogue. Elle ressortira nécessairement des travaux de la Convention et elle fait partie des conditions de réussite identifiées au début du projet* ».

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : les garant.e.s ont pris note des éléments de réponse et ont réinterrogé la maîtrise d'ouvrage sur ce point dans la suite du processus participatif. En effet la question de la création d'une instance de suivi des recommandations de la Convention a occupé une place prépondérante parmi les attentes des conventionné.e.s ; ce qui a conduit la ville de Bordeaux à faire le choix de s'appuyer sur les conventionné.e.s dans un objectif de co-construction des conditions de mise en œuvre de l'instance de suivi.

Préconisation n° 11 sur la méthodologie de travail entre garant.e.s et maître d'ouvrage : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « *De manière générale, nous associons les garants le plus en amont possible aux éléments constitutifs de la démarche notamment au travers des COPIL, COTECH et du partage de documents afin de bénéficier de leur appui méthodologique. La préparation et validation de certains éléments sont soumises à des délais et contraintes politiques importants qui ne nous permettent pas toujours d'associer les garants en amont au-delà des présentations réalisées en COPIL et COTECH.*

Plus précisément, la méthode de construction du mandat a été présentée deux fois lors des COTECH et COPIL de juillet 2023 : à savoir, un temps sous forme d'ateliers avec les services, avec les élus, puis le Forum ouvert grand public en présence des garants. ». « A L'issue de ces trois temps, l'équipe-projet et les élus ont rédigé des propositions de formulation, proposées ensuite au Maire. Dès reformulations de ce dernier, le mandat a donc été comme convenu transmis à la CNDP ».

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : cette préconisation avait été formulée au moment de la rédaction du mandat de la Convention soumis aux garant.e.s postérieurement à l'arbitrage politique rendu sur la formulation de ce mandat ; cette situation ne s'est plus rencontrée dans la suite du processus participatif.

Préconisation n° 12 sur la création d'un comité de suivi : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « *Le suivi et la poursuite du Grand dialogue ont été dès le début du processus identifiés comme des conditions de réussite de la démarche. Par ailleurs, certaines contributions de l'effervescence renforcent ce besoin d'écrire la suite du Grand dialogue notamment en ce qui concerne la politique municipale en matière de climat et d'environnement. Enfin la question du droit de suite émerge toujours des travaux des conventionnés eux-mêmes. Il faudra sans doute compter sur les préconisations des conventionnés sur le sujet pour faire vivre le Grand dialogue au-delà de sa phase opérationnelle. Aujourd'hui, au stade où nous sommes rendus dans le processus, c'est principalement l'étape d'atterrissage qui nous faut anticiper pour que les conventionnés, et l'ensemble des acteurs du territoire, s'engagent dans cette 3ème phase de travail, préalable à toute étape de suivi. Il est proposé dans la charte de participation le fait que « si les conventionnés le souhaitent, un espace de suivi pourra être mis en place. »*

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : les garant.e.s depuis le début du processus participatif ont souligné l'intérêt majeur du suivi des propositions de la Convention par la ville de Bordeaux, ce point fera même l'objet d'une préconisation spécifique - n° 15 - des garant.e.s postérieurement à la tenue de la Convention. Pour avoir partagé les sessions de travail de la Convention et les attentes des conventionné.e.s sur cette question, les garant.e.s considèrent qu'il est pertinent pour le maître d'ouvrage de prévoir d'organiser les modalités de cette instance de suivi en co-construction avec les conventionné.e.s.

Ces échanges entre la ville de Bordeaux et les conventionné.e. s sont toujours en cours à ce jour.

Préconisation n° 13 sur le partage avec le grand public des informations communiquées aux conventionné.e.s : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « *Sous réserve d'un accord des intervenants et des capacités logistiques pour une captation vidéo, la direction de la communication de la Ville de Bordeaux envisage des temps d'interview des experts. Pour constituer la mallette pédagogique, nous nous appuyons sur les ressources déjà identifiées sur la page du même nom sur la plateforme et pourrons en ajouter de nouvelles au fil de l'eau, à la demande des conventionnés notamment ».*

Analyse des garants sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : les garant.e.s notent la prise en compte par le maître d'ouvrage de cette préconisation avec la publication sur la plateforme du Grand dialogue citoyen d'un grand nombre de présentations des experts.

Préconisation n° 14 sur le porter à connaissance des conventionné.e.s des contributions du public potentiellement produites sur la plateforme à l'issue de la phase effervescence : le maître d'ouvrage a apporté les éléments de réponse suivants : « Oui, si de nouvelles contributions arrivent sur la plateforme, elles seront mises à disposition des conventionnés ».

Analyse des garant.e.s sur la qualité de la prise en compte de la préconisation : sur ce point le maître d'ouvrage avait choisi de laisser ouverte la plateforme du Grand dialogue citoyen à l'issue de la phase effervescence. La plateforme a enregistré entre le mois d'octobre 2023 et le mois de mars 2024, 4 contributions et les comptes-rendus d'entretiens avec des acteurs du territoire. Le document centralisant toutes les contributions électroniques qui était mis à disposition des conventionnés à chaque session était mis à jour en fonction des nouvelles contributions.

.....

Par ailleurs il a été demandé le 25 août 2023 aux garant.e.s de répondre à une question formulée par l'élue pilote pour la ville de Bordeaux relative à des conflits d'intérêts potentiels de la part des conventionné.e.s ; « *Faut-il et si oui comment, essayer de se prémunir contre des conflits d'intérêt de certain.e.s participant.e.s, que ces intérêts soient économiques, financiers ou politiques ?* »

Réponse des garant.e.s : Le conflit d'intérêt se définit comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et subjectif d'une fonction ». De sorte que 3 critères sont identifiés pour qualifier le conflit d'intérêt : un intérêt direct ou indirect, l'exercice d'une fonction publique, l'interférence de l'intérêt avec l'exercice de la fonction.

Au regard de ces critères et sous réserve de l'examen du risque, il semblerait que l'on puisse se retrouver plutôt dans un cas de convergence d'intérêt que véritablement de conflit d'intérêt ; eu égard à la modalité de tirage au sort d'une part et à l'exercice ponctuel d'une mission de démocratie participative d'autre part laquelle ressort davantage de l'exercice d'un droit individuel inhérent au droit de la participation du public aux décisions publiques, que d'une fonction.

Néanmoins il semble évident qu'il faille créer les conditions de confiance et de transparence dans le processus de la Convention citoyenne, pour cela 2 pistes de réflexion : faire signer une charte de déontologie par les membres de la Convention ; analyser dès maintenant avec précision l'intérêt susceptible d'exister et les modalités d'interférence susceptible de se présenter. Le cas échéant il peut sembler pertinent de remplacer la personne par une autre tirée au sort ou parmi le panel important de volontaires identifié par la maîtrise d'ouvrage.

Du point de vue des garant.e.s , au regard du domaine très global de l'urgence climatique, il est en effet possible que des conventionné.e.s œuvrent d'une manière ou d'une autre en lien avec le sujet de la Convention. Là encore c'est l'analyse fine de ce lien, économique, politique ou financier et l'anticipation du risque de convergence d'intérêt qui peut permettre d'écarter un conventionnel pré identifié ; ce afin de garantir les conditions de confiance et de crédibilité de la démarche.

.....

Il convient de noter qu'en marge des préconisations présentées ci-dessus, les garant.e.s ont formulé par écrit au maître d'ouvrage deux propositions :

- L'audition d'un membre d'une autre Convention citoyenne par les conventionné.e.s en vue d'un partage d'expérience. Le maître d'ouvrage en a tenu compte et organisé via son assistant à maîtrise d'ouvrage une réunion sur l'expérience de la Convention citoyenne de Clermont-Ferrand, cette réunion ayant fait l'objet d'une captation vidéo à destination des conventionné.e.s.
- La création d'un outil d'échange entre les conventionné.e.s afin de maintenir le lien entre les sessions de travail. Cette proposition n'a pas été retenue par le maître d'ouvrage qui a souhaité maintenir l'égalité d'information entre tou.te.s les conventionné.e.s, et prioriser le lien sur le drive de la Convention accessible à tou.te.s avec la possibilité de partager des courriels et /ou remarques. Les garant.e.s ont le sentiment que dans les faits, sur le temps de la Convention, des échanges entre certains conventionné.e.s ont néanmoins eu lieu en dehors du « drive » mis en place.

PHASE 3 DE LA MISSION D'AVIS MÉTHODOLOGIQUE : L'ATERRISSAGE DU GRAND DIALOGUE CITOYEN

LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE BORDEAUX

Le Maire de Bordeaux et son Conseil municipal s'engagent à ce que les conclusions, dont le format sera à définir en fonction du mandat donné à la Convention, soient portées à connaissance des habitants et des acteurs de la Ville.

Ainsi, les contributions réunies dans le cadre de l'effervescence et de la Convention citoyenne feront l'objet d'une synthèse qui sera largement partagée avec les habitants et acteurs de la Ville et de la Métropole.

« Pour les préconisations qui relèveront de ses compétences, une fois travaillées avec l'administration et les élu.e.s, ils s'engagent à ce qu'elles soient soumises à la délibération du Conseil municipal et/ou à votation citoyenne et/ou mises en œuvre directement par les services. La Collectivité s'engage également à tirer un bilan de ce Grand dialogue citoyen et d'en proposer une restitution publique. »

Ce dernier temps d'atterrissage a pour objectif à partir des recommandations de la Convention et de l'effervescence, d'échanger avec celles et ceux qui auront la charge de mettre en œuvre : les élus et agents de la ville de Bordeaux, la société civile et enfin les collectivités partenaires, Métropole, Département, Région...

LE DÉROULÉ DE LA PHASE ATERRISSAGE

- Une présentation de l'avis citoyen par les conventionné.e.s au Maire de Bordeaux, en présence des Présidents de groupes du Conseil municipal et de la presse. Cette présentation a été faite le 9 février 2024 à l'Hôtel de Ville de Bordeaux. Monsieur le Maire a indiqué à la faveur de cette présentation « il y aura un avant et un après 9 février ».
- Une présentation de l'avis citoyen par les conventionné.e.s en séance de Conseil municipal. Cette présentation a été faite lors du Conseil municipal du 5 mars 2024, deux membres de la Convention citoyenne ont exposé une synthèse de l'avis citoyen à la faveur d'une suspension de séance, ce pour des raisons de formalisme juridique d'un conseil municipal. A la reprise de la séance, a eu lieu une séance de questions/débats entre les membres du Conseil municipal. Il convient de préciser que le travail de la Convention citoyenne a été unanimement salué.
- 4 ateliers d'atterrissage organisés entre séance en plénière et travail sur table en sous-groupes sur les thématiques issues du Grand dialogue citoyen.

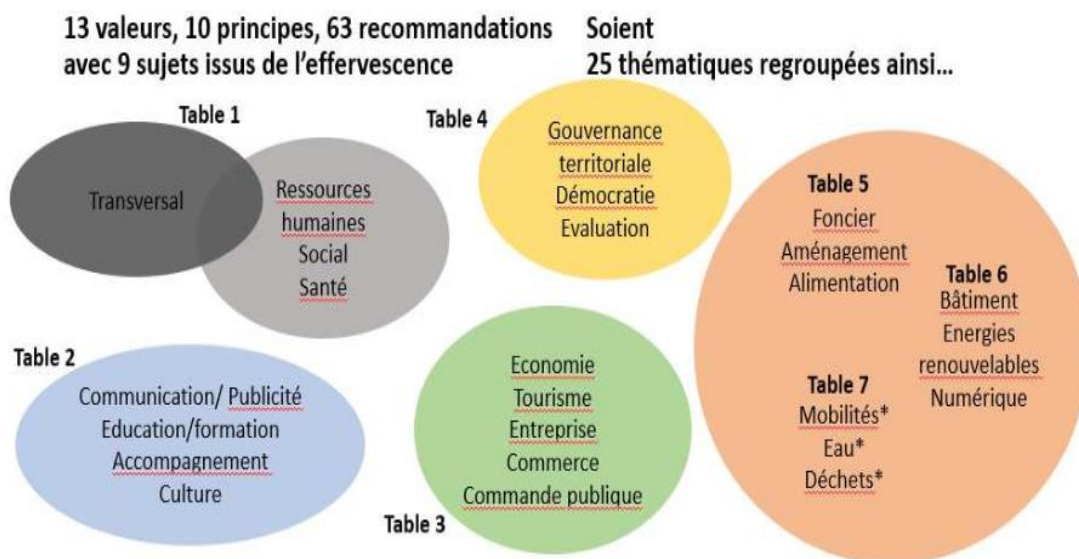
Les objectifs de ces ateliers d'atterrissage étaient les suivants :

- Partager l'avis citoyen avec les différents acteurs du territoire.
- Le confronter à leurs réalités pour travailler les mises en œuvre à venir.
- Partager une partie de la matière de la phase effervescence.
- Revenir vers ceux qui avaient été associés ou qui avaient contribué au Grand dialogue citoyen.
- Organiser le passage de relais entre le service de démocratie permanente et les services en charge future de l'instruction des recommandations du Grand dialogue citoyen.
- Préparer la future gouvernance à mettre en place pour le suivi des recommandations.
- Préparer la décision politique et la reddition des comptes de la Collectivité.

Les ateliers d'atterrissage organisés en soirée (18 mars avec les élu.e.s de la Ville, 19 mars avec les agents de la Ville, 3 avril avec les acteurs du territoire, 18 avril avec les autres collectivités partenaires) ont mobilisé au total 130 personnes (31 élu.e.s, 37 agents, 11 acteurs du territoire, 4 personnes du Département de Gironde, 47 membres de la Convention).

Chacun de ces ateliers a donné lieu à un travail en sous-tables, sur la base d'une répartition thématique des sujets traités par la Convention citoyenne avec des échanges entre les conventionné.e.s et les différents acteurs, la consignation de ces échanges sur des supports papiers ainsi qu'une restitution en plénière par binôme (un.e conventionné.e et un act.eur.ice du territoire).

Il est présenté ci-dessous les différentes thématiques qui ont fait l'objet des ateliers d'atterrissage.



Synthèse des éléments saillants de ces ateliers : le manque de communication autour des actions de la Ville, la nécessité de s'engager pour les citoyens au-delà de la sphère de la Collectivité, la recherche de partenariats pour une meilleure coopération territoriale, le développement de partenariats entre acteurs privés et puissance publique, l'absence du monde de l'entreprise, la transversalité des politiques publiques, la co-construction avec les citoyen.ne.s à tous les niveaux de la décision.

Ces ateliers ont permis aux membres de la Convention de rencontrer celles et ceux à qui toutes leurs recommandations s'adressent, de les confronter avec la réalité du terrain.

A la faveur de ces ateliers, les acteurs ont aussi pu questionner les conventionné.e.s pour comprendre plus précisément les attentes de la Convention, voire lever les ambiguïtés.

Le bilan de la phase atterrissage comprenant la retranscription de l'ensemble des tableaux des contributions, est présenté en annexe 8 au présent rapport.

- Une restitution publique ouverte à tous et matérialisant la clôture du Grand dialogue citoyen.

Cet évènement qui a réuni 160 personnes a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Bordeaux le 15 mai 2024 de 15 heures à 22 heures, avec le programme suivant :

"Réfléchir et agir ensemble" Atelier et conférence, podcast issu du calendrier de l'après de la Convention ; atelier artistique autour des récits de la Convention citoyenne ; mur d'expression « le Grand Dialogue Citoyen et après ? ; une plénière participative sur les productions et enseignements du Grand dialogue citoyen ; les engagements municipaux ; le lancement du budget participatif ; une restitution théâtralisée du Bordeaux de demain ; un temps festif et convivial.

Préconisations des garant.e. s sur l'information et la participation du public sur la phase 3 du Grand dialogue citoyen (phase d'atterrissage)

Une 15ème et dernière préconisation concerne la 3ème phase de l'atterrissage et du suivi dans le temps des propositions de l'avis citoyen au travers d'une instance de suivi.

- **PRÉCONISATION N° 15.**

Dans le cadre des dispositions de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les garant.e.s recommandent à la ville de Bordeaux de mettre en place un comité consultatif sur le suivi de la Convention citoyenne de Bordeaux sur l'urgence climatique.

Ce comité pourrait être composé d'un collège de conventionné.e.s, d'un collège d'élu.e.s, d'un collège de représentant.e.s de la direction de la démocratie permanente de la ville de Bordeaux, d'un collège de représentant.e.s du groupe miroir mis en place dans le cadre du Grand dialogue citoyen par la ville de Bordeaux, d'un collège de personnes issues d'instances citoyennes en lien avec la ville de Bordeaux et la mise en œuvre du PCAET, d'un collège d'universitaires.

Les fonctions de ce comité pourraient être d'interpeller la ville de Bordeaux en rendant des avis, de faire des préconisations sur le suivi des engagements de la ville de Bordeaux suite aux propositions des membres de la Convention.

Une fois par an ce comité pourrait présenter en conseil municipal l'état d'avancement des politiques publiques mises en œuvre en réponse aux propositions de la Convention.

Prise en compte des préconisations des garant.e. s par la ville de Bordeaux dans la phase d'atterrissage (phase 3 du Grand dialogue citoyen)

Préconisation n° 15 sur les modalités de mise en œuvre d'un comité de suivi des propositions de la Convention citoyenne : au moment où le présent rapport est établi, les modalités précises de cette instance de suivi ne sont pas encore connues car toujours en discussion entre les conventionné.e. s et la ville de Bordeaux.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE CETTE MISSION

Il revient désormais aux garant.e.s dans cette dernière partie du rapport, d'évaluer le Grand dialogue citoyen en tant que démarche participative, ce au regard du droit de l'environnement qui confère au public un droit individuel essentiel d'information et de participation aux décisions publiques dans le champ environnemental.

Pour ce faire, il convient, à l'instar de toute démarche de démocratie participative, de s'interroger sur :

- L'effectivité, pour le public, du droit à être informé dans le cadre du Grand dialogue citoyen,
- L'effectivité, pour le public, du droit à participer au Grand dialogue citoyen,
- Les modalités d'articulation au sein du Grand dialogue citoyen entre la mobilisation de tous les publics (en phase d'effervescence) et la mobilisation d'un public restreint (en phase de convention citoyenne).
- La manière dont la Collectivité a tiré les enseignements du Grand dialogue citoyen et l'articulation à la décision publique.

LE GRAND DIALOGUE CITOYEN : UN OUTIL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE SUR LE SUJET DE L'URGENCE CLIMATIQUE A BORDEAUX

Préambule : la ville de Bordeaux a fait le choix d'un outil de participation du public offrant une progression entre consulter d'abord un très large public sur un sujet extrêmement global autour d'une multitude d'évènements afin de recueillir de la matière, et consulter dans un deuxième temps un panel de personnes auxquelles il est confié un mandat issu des réflexions de la première phase de participation.

C'est dans le cas présent la phase « effervescence » de mai 2023 à septembre 2023 et la phase de Convention citoyenne d'octobre 2023 à février 2024.

Il convient de préciser que sur le plan du droit à la participation, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) conseille en effet l'articulation entre ces deux dispositifs, dans la mesure où le droit de la participation est un droit individuel garanti à toute personne.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

S'agissant de la phase effervescence, le terme d'effervescence reflète la volonté de la collectivité de créer des apports tous azimuts et plutôt de façon spontanée sur le sujet de l'urgence climatique.

De ce point de vue il n'y avait pas réellement en amont de la démarche un socle d'information à destination du public, c'est pourquoi les garant.e.s ont souhaité faire une préconisation sur ce point (préconisation n° 2 que le maître d'ouvrage a suivi en créant un onglet « ressources » conséquent sur la plateforme du Grand dialogue citoyen).

Les garant.e.s notent l'apport par le maître d'ouvrage d'une information complète, plurielle, accessible, pluridisciplinaire, couvrant l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Ce socle d'informations a véritablement offert au public la possibilité d'accéder aux informations pertinentes pour permettre une participation effective.

Les garant.e.s ont constaté par la suite l'apport régulier d'informations sur la démarche par le biais des animations sur les dispositifs, des gazettes, des vidéos.

Lors des tournées du Grand dialogue, ce sont en particulier les intervenants de la Ville et de la Métropole qui ont apporté de l'information et donné à voir les actions déjà engagées sur les thématiques abordées.

Le choix de travailler avec les citoyens sur des problématiques de quartier identifiées au préalable par les maires de quartier, a contribué à enrichir la qualité et la diversité de l'information délivrée.

Enfin l'organisation du forum ouvert a permis d'apporter une réelle information sur le sujet de l'urgence climatique autour d'une articulation entre sessions plénières et travail en sous-groupes par thèmes.

S'agissant de la Convention citoyenne, les garant.e.s soulignent la densité de la mallette documentaire accessible depuis une plateforme numérique à destination des conventionné.e.s et propice à fournir un socle d'informations pertinentes.

Sur ce point et en dehors de toute préconisation formelle, les garant.e.s avaient attiré l'attention de la collectivité dans une note du 16 octobre 2023 sur la non maîtrise de l'outil numérique chez certaines personnes et demandé que soit envisagé une assistance si besoin, ce qui a été fait. Parallèlement les garant.e.s avaient conseillé au maître d'ouvrage la mise en place d'un glossaire pour clarifier les termes techniques et les acronymes, ce qui a été fait.

Par ailleurs il convient de noter en termes d'information la grande qualité des interventions des expert.e.s auditionné.e.s par les conventionné.e.s, apportant tout à la fois une vision scientifique, sociologique, économique, technique, sociétale, locale autour des questions du changement climatique.

Les garant.e.s ont d'ailleurs préconisé au maître d'ouvrage de partager avec le grand public les apports de ces experts (préconisation n° 13), ce qui a été en grande partie suivi, en fonction de l'accord desdits experts.

Pour avoir partagé la « vie » des conventionné.e.s durant les séances de travail de la Convention, les garant.e.s ont constaté la grande satisfaction des membres de la Convention autour de ces auditions.

Les garant.e.s considèrent que le droit à l'information du public sur le Grand dialogue citoyen a été effectif.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Les garant.e.s constatent la qualité des outils participatifs tant dans la phase d'effervescence que dans le cadre de l'organisation de la Convention citoyenne.

S'agissant de la phase effervescence, les garant.e.s soulignent la pertinence à évoquer des thématiques spécifiques sur les quartiers, favorisant l'appropriation par les habitants des outils participatifs mis en place.

Le choix des tournées du Grand dialogue citoyen qui se sont installées dans l'espace public et sur des lieux très fréquentés, a été un élément important du dispositif. Il demeure que la visibilité de la démarche a été assez mesurée et ce malgré les moyens techniques et méthodologiques conséquents mis en œuvre.

Sur la plateforme participative les garant.e.s ont souhaité qu'un travail de synthèse et d'analyse soit réalisé afin de garantir la traçabilité des échanges du public (préconisation 1).

Par ailleurs les contributions du public ont fait l'objet d'une mise en lumière graphique de qualité par des panneaux d'affichage très efficaces et présents sur les différents événements.

Un espace d'expression artistique « le blues de l'urgence » a également offert une autre modalité de recueil des contributions.

S'agissant de la Convention citoyenne, pour avoir partagé la « vie » des conventionné.e.s durant les sessions de travail de la Convention, les garant.e.s ont identifié la qualité de la restitution des échanges dans les sous-groupes de travail, la qualité des échanges entre les expert.e.s et les conventionné.e.s, la qualité de la méthodologie délibérative pour arriver à l'avis citoyen.

Enfin les garant.e.s ont vécu en direct ce lien de confiance entre l'équipe d'animation et les membres de la Convention, lien qui a sans aucun doute pesé sur l'enthousiasme des conventionné.e.s, le sentiment collectif, l'efficacité du processus délibératif ; in fine la qualité du travail produit.

S'agissant de la phase atterrissage, les garant.e.s soulignent la capacité d'intervention des conventionné.e.s sur la façon dont ils ou elles souhaitaient travailler durant ces ateliers d'atterrissage.

Les garant.e.s considèrent que le droit à la participation a été effectif.

Ils font néanmoins le constat, sur les différentes phases du Grand dialogue citoyen, de la difficulté à associer un public plus éloigné des dispositifs participatifs, celui des personnes en situation de fragilité sociale. Cela eût été particulièrement intéressant sur le thème choisi de l'urgence climatique, même s'il convient de préciser que des échanges ont été recueillis à la faveur d'un atelier avec le Centre Communal d'action Sociale (CCAS) de Bordeaux le 27 septembre 2023 et publiés sur le site du Grand dialogue citoyen.

Comment s'est opéré le lien entre maxi public et mini public ?

➤ Par la présentation transparente de l'ensemble de la démarche

La démarche a fait l'objet de présentations étape par étape : en réunion publique, sur la plateforme du Grand dialogue citoyen, par voie de presse, sur les documents de communication du Grand dialogue citoyen : les garant.e.s constatent que des outils pédagogiques de qualité ont été mis en place, en particulier les gazettes et les vidéos qui ont permis de créer un réel lien entre les différents publics.

Les garant.e.s peuvent s'interroger sur l'impact de cette communication sur la population en termes de diffusion de ces documents dans une sphère très large. Ils soulignent cependant une double page dans le « Bordeaux Mag » n° 494 de décembre 2023/janvier 2024 informant sur la Convention citoyenne incluant également une interview des garant.e.s de la CNDP.

➤ Par l'appel à volontariat pour participer à la Convention citoyenne

Les garant.e.s se sont interrogés sur la raison d'un panel de volontaires, là où le tirage au sort à 100% eût été plus légitime dans l'indépendance de la démarche. Dans ce cadre les garant.e.s ont sollicité du maître d'ouvrage la présentation de la méthodologie de constitution du panel citoyen, ce qui a donné lieu à une note complète fournie aux garant.e.s.

La transparence sur les modalités de sélection des 20% de volontaires pour rééquilibrer la diversité des membres de la Convention était de nature à justifier la décision.

Par ailleurs pour avoir partagé la « vie » des conventionné.e.s durant les 5 sessions de travail, les garant.e.s ont constaté la satisfaction égale et la légitimité de chacun.e des conventionné.e.s à être là.

➤ Par la détermination du mandat de la Convention citoyenne

Dans le forum ouvert organisé comme point d'orgue de l'effervescence et de la phase de consultation de tous les publics, l'objectif affiché par le maître d'ouvrage était de « **délibérer collectivement sur le/les sujets qui orienteront la réflexion de la Convention citoyenne** ».

Les garant.e.s, au-delà de la grande qualité des échanges sur cette journée, ont estimé que cet objectif n'a pas été atteint de la manière dont il avait été formulé. En effet les ateliers mis en place lors du forum n'ont pas véritablement et expressément proposé de travailler pour aboutir à une délibération collective.

Par ailleurs la notion d'adaptation au changement climatique qui constitue le socle du mandat confié à la Convention citoyenne, a plutôt surgi en fin de séance plénière du forum. Ce point avait été souligné par les garant.e.s auprès de la maîtrise d'ouvrage dans un avis produit le 26 septembre 2023.

➤ Par le porter à connaissance des conventionné.e.s des éléments de la phase « effervescence »

Les garant.e.s constatent que la mallette documentaire des conventionné.e.s comprenait tous les éléments liés à l'effervescence et que le maître d'ouvrage a actualisé les éléments en cours de convention, au regard des contributions déposées sur la plateforme du Grand dialogue citoyen.

➤ Par la délivrance au grand public d'informations durant la Convention citoyenne

Sur ce point elles ont été faites avec parcimonie dans la mesure où le maître d'ouvrage avait fait le choix de faire travailler les conventionné.e.s à « huit clos ».

Les arguments avancés par la ville de Bordeaux aux garant.e.s ont été jugés parfaitement recevables car liés à la volonté d'assurer aux conventionné.e.s des conditions de travail sereines, une incitation à se concentrer sur le travail et le collectif, l'assurance d'une indépendance et d'une liberté pour les conventionné.e.s durant le temps de la Convention.

Cependant les garant.e.s se sont tout de même interrogé.e.s sur la difficulté pour le grand public à demeurer intéressé à la démarche, à fortiori pour un public qui aurait été déçu de n'être ni tiré au sort ni sélectionné dans le corps de volontaires.

Dès le mois d'avril 2023, les garant.e.s avaient interrogé le maître d'ouvrage sur la continuité en terme de dispositif et de contenu pour le public élargi post phase effervescence pendant la durée de la Convention citoyenne.

Dans cette même optique lors d'un comité de pilotage du 4 juillet 2023, les garant.e.s avaient questionné le maître d'ouvrage sur l'organisation possible d'évènements grand public sur le temps de la Convention, quitte à mobiliser les conventionné.e.s.

En effet les garant.e.s ont fait le constat que d'autres expériences de Conventions citoyennes ont pu intégrer en cours de convention des passerelles entre le public au sens large et les membres de la Convention citoyenne.

➤ Par la possibilité pour le public de déposer des contributions sur le temps de la Convention.

➤ Par la réintégration en phase d'atterrissage du Grand dialogue citoyen d'éléments issus de la phase effervescence

Sur ce point les ateliers d'atterrissage de l'avis de la Convention citoyenne avaient intégré dans les thématiques de ces ateliers 9 thèmes issus de l'effervescence.

➤ Par la transparence sur la mise en œuvre de la Convention citoyenne

Les garant.e.s soulignent la qualité des outils de communication donnant à voir au grand public les modalités d'organisation et de mise en œuvre de la Convention citoyenne, en particulier par le biais des gazettes et des vidéos. La seule interrogation des garant.e.s porte sur le partage à grande échelle de ces supports.

➤ Par la restitution et la clôture du Grand dialogue citoyen le 15 mai 2024

Cette journée de retour vers le grand public a été imaginée par le maître d'ouvrage comme propice à l'information, au débat, à la présentation d'éléments de réponse de la ville de Bordeaux et à la fête.

Les garant.e.s soulignent la réussite de cette journée et la captation d'un public intéressé quant à la dimension de participation citoyenne de la démarche du Grand dialogue citoyen présentée au cours de cette journée.

Comment la ville de Bordeaux a-t-elle tiré les enseignements de cette démarche ?

S'agissant de la phase effervescence, dans le choix en système d'entonnoir du Grand dialogue citoyen entre la mobilisation de tous les publics venant nourrir le travail confié à un public restreint, les garant.e.s ont alerté le maître d'ouvrage sur la nécessité de donner à voir la prise en compte par la ville de Bordeaux des contributions formulées durant la phase effervescence. De ce point de vue, la ville de Bordeaux a pris en compte la demande des garant.e.s en faisant le choix de réintégrer dans les ateliers d'atterrissage certains thèmes qui n'avaient pas été traités par la Convention citoyenne.

S'agissant de la phase de Convention citoyenne, la ville de Bordeaux s'est très souvent engagée auprès des conventionné.e.s sur la prise en compte des propositions de la Convention.

En amont de celle-ci en annonçant « que pour les recommandations qui relèveront de ses compétences, une fois travaillées avec l'administration et les élus, la ville de Bordeaux s'engage à ce qu'elles soient soumises à la délibération du Conseil municipal et/ou à votation citoyenne et/ou mises en œuvre directement par les services ».

Les garant.e.s constatent que cet engagement était repris dans la charte de participation signée par chacun des membres de la Convention et par le Maire de Bordeaux.

Cette question de la prise en compte des propositions de la Convention et de leur articulation à la décision publique a été d'emblée abordée par les conventionné.e.s à la faveur de la mise en place de la Convention et a également fait l'objet d'une interpellation des garant.e.s par les conventionné.e.s sur ce point lors de la première session de travail.

Par la suite et tout au long de la démarche, la question du suivi dans le temps des propositions de la Convention a occupé une place majeure dans le rapport entre les conventionné.e.s et la ville de Bordeaux. La formule des conventionné.e.s l'illustre très bien : « **vous êtes venus nous chercher, maintenant nous ne vous lâcherons pas** ».

Les garant.e.s ont formulé tout au long de la démarche des préconisations à la ville de Bordeaux quant à la mise en place d'un comité de suivi des recommandations de la Convention (Cf. préconisations n° 10, 12 et 15). Les garant.e.s considèrent que la collégialité de ce comité de suivi serait bénéfique au regard de la transversalité des sujets.

Ils soulignent la volonté du maître d'ouvrage de coconstruire avec les conventionné.e.s les modalités de cette instance de suivi, pour laquelle les échanges entre les conventionné.e.s et la ville de Bordeaux sont toujours en cours.

S'agissant de la phase atterrissage, les garant.e.s constatent que l'organisation des quatre ateliers d'atterrissage, telle qu'elle avait été conçue, constituait déjà un premier niveau d'articulation de la démarche à la décision.

Cela était particulièrement perceptible dans les ateliers avec les élu.e.s et les agents de la ville de Bordeaux. Les garant.e.s soulignent que l'atelier avec les collectivités partenaires qui fût très riche sur le plan des échanges, n'a donné lieu qu'à la seule mobilisation des services du Département de la Gironde.

Les garant.e.s estiment que ces ateliers d'atterrissage ont été très productifs en particulier pour les raisons suivantes :

- Ils ont été mis en place dans le prolongement direct du rendu de l'avis citoyen par les membres de la Convention.
- Ils ont été impulsés et organisés par le service de la démocratie permanente et de son assistant à maîtrise d'ouvrage.

Sur un temps plus long et afin de poursuivre et garantir le travail engagé, les garant.e.s proposent qu'un référent interservices puisse être désigné au sein de la collectivité et qu'un dispositif de garantie puisse être mobilisé.

S'agissant de la restitution et clôture du Grand dialogue citoyen du 15 mai, la Collectivité a présenté les premiers engagements pour la suite du Grand dialogue citoyen.

Monsieur le Maire de Bordeaux a formulé deux annonces concrètes :

- Imaginer une publicité positive » : qui valorise la publicité informative, locale et positive et limite les messages incitants à la surconsommation. » Une campagne sur le solaire sera visible dans les rues de Bordeaux, dès la fin du mois de mai.
- L'appel à projets pour le budget participatif : 2 millions d'euros, ce qui va déboucher sur des réalisations concrètes en lien avec le sujet de l'urgence climatique traité par la Convention citoyenne.

Les garant.e.s prennent acte de cette première forme de réponse du maître d'ouvrage en lien avec les recommandations de la Convention citoyenne.

Les garant.e.s attendent de la Collectivité une forme de reddition des comptes actée dans une délibération du Conseil municipal qui saura tirer les enseignements de ce Grand dialogue citoyen dans la totalité de ses différentes phases, incluant également les modalités de mise en œuvre de l'instance de suivi des propositions de la Convention citoyenne.

C'est en effet une étape majeure du processus participatif.

Afin de présenter les principaux résultats de cette mission, les garant.e.s ont analysé en amont dans le présent bilan, le Grand dialogue citoyen comme procédure de démocratie participative sous l'angle de la qualité de l'information du public, de la participation du public, de l'articulation entre les phases du Grand dialogue citoyen, de la reddition des comptes.

En complément de cette analyse, les garant.e.s partagent ci-dessous leur positionnement dans cette démarche participative au regard de la spécificité de leur mission et de la singularité de cette démarche initiée sur un sujet très vaste.

✓ **Positionnement des garant.e.s sur l'exercice de leur mission d'avis méthodologique**

Pour initier ce premier Grand dialogue citoyen, la ville de Bordeaux au travers de sa Direction de la démocratie permanente a constitué un « groupe miroir » réunissant des personnes ressources du territoire en back-office, a lancé un appel d'offres pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (recrutement en cours au moment de la saisine de la CNDP) puis a ensuite saisi la CNDP pour la désignation de garant.e.s dans le cadre d'une mission de production d'avis à caractère méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public.

Dans la saisine de la CNDP, la ville de Bordeaux indiquait que « l'architecture et les grandes étapes de la démarche étant déjà fixées et arbitrées politiquement, elle ne souhaitait pas un accompagnement dans le cadre de la conception de la démarche. Elle envisageait la mission de conseil du tiers garant neutre pour intervenir sur la mise en œuvre de ce processus participatif, les différentes phases du Grand dialogue, les outils et méthodes à mettre en place au cours de ces phases, l'articulation entre celles-ci, la reddition des comptes ».

Dès les premières semaines, conformément à notre lettre de mission (annexe 1 du présent rapport), nous avons, côté garant.e.s, réalisé une étude de contexte et rencontré pour ce faire de nombreux acteurs publics et privés nous permettant de prendre la mesure de l'action d'ores et déjà engagée et projetée par la ville de Bordeaux auprès des différents publics concernés. En nous appuyant sur cet état des lieux, il s'agissait pour nous de pouvoir apporter au mieux une contribution méthodologique à la ville de Bordeaux pour chacune des phases de son projet.

Durant la toute première phase de l'effervescence, déjà bien avancée dans sa conception au moment de notre nomination (mars 2023) et au-delà d'une inauguration officielle en avril 2023, nous avons eu le sentiment en tant que garant.e.s de courir un tant soit peu après les informations et les décisions et occupé de fait une posture ressentie par la ville de Bordeaux et son assistant à maîtrise d'ouvrage comme critique « a posteriori » de leurs actions.

Nous avons signalé au maître d'ouvrage à la faveur du comité technique du 24 avril 2023 la nécessité d'associer les garant.e.s le plus en amont possible pour permettre la production d'un avis méthodologique.

Lors de ce comité, nous avons ainsi indiqué au maître d'ouvrage que nous ne participerions pas au groupe miroir dans la mesure où les travaux de ce groupe n'étaient pas rendus visibles dans la démarche du Grand dialogue citoyen.

Sans doute serait-il souhaitable, notamment pour ce type de mission de production d'avis à caractère méthodologique, que la nomination des garant.e.s puisse se faire dès l'amont de la mise en œuvre du projet, afin que les préconisations des garant.e.s puissent infléchir la démarche dès l'amont.

Il convient néanmoins de souligner que l'intégration par la ville de Bordeaux des garant.e.s dans les comités technique et de pilotage mensuels, nous a permis d'être au plus près de la mise en œuvre de la démarche participative et ainsi exercer notre mission en vue de favoriser la participation du public, à travers les préconisations, avis, remarques formulées au maître d'ouvrage tout au long de la démarche. **Ces préconisations et avis ont été largement pris en compte par le maître d'ouvrage.**

✓ **Positionnement des garant.e.s sur la spécificité de cette démarche participative**

A la suite de l'étude de contexte dont nous produisons la synthèse dans le présent bilan (annexe 2), nous avons eu l'occasion de formuler au maître d'ouvrage une appréciation sur une procédure participative à mener sur un thème apparaissant très/trop large, le retour de plusieurs acteurs exprimant le risque de déboucher sur une liste « à la Prévert ».

Au moment de la formulation du mandat de la Convention, nous avons à nouveau dans un avis du 26 septembre 2023 partagé avec le maître d'ouvrage le constat que nous faisons « **d'une question très large** témoignant d'une grande ambition et attente du retour des conventionné.e.s mais forcément assortie d'un travail très conséquent à fournir par eux, qui plus est en peu de temps ».

L'ouverture tant du thème que de la question posée aux conventionné.e.s aura néanmoins permis qu'ils et elles s'en emparent de manière créative en organisant une méthode singulière pour y répondre.

Ainsi le choix assumé de la maîtrise d'ouvrage d'un processus en entonnoir, effervescence puis Convention citoyenne à huit clos, a pu démontrer son intérêt ; ceci grâce notamment à la mobilisation des conventionné.e.s et à un appui méthodologique et pédagogique particulièrement efficient de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu des éléments suivants issus du déroulement du Grand dialogue citoyen initié par la ville de Bordeaux, soit :

- La multiplicité des thématiques soulevées dans le Grand dialogue citoyen,
- La question des périmètres qui dépassent les seules compétences de la ville de Bordeaux, ce en lien avec la transversalité des sujets. Les conventionné.e.s se sont également questionnés sur le périmètre de la Convention et ont indiqué dans leur Avis citoyen « les questions climatiques débordent largement des compétences de la Ville. Aussi les travaux de la Convention pourront interpeller d'autres Collectivités compétentes en matière de climat ou d'autres élu.es du territoire à même de porter des transformations législatives »,
- Des apports possibles du Grand dialogue citoyen à la mise en œuvre du PCAET de Bordeaux Métropole,
- Les attentes fortes que suscite la mise en place d'une Convention citoyenne dans la prise en compte par le maître d'ouvrage des recommandations et propositions émises,
- L'engagement personnel des conventionné.e.s à poursuivre leur action, voire leur volonté de se structurer en collectif, ce indépendamment de la collectivité,
- La mise en synergie des apports du Grand dialogue citoyen avec les acteurs du territoire et les collectivités partenaires, par le biais des ateliers d'atterrissage,
- Le travail des conventionné.e.s sur le récit et leur volonté de poursuivre et diffuser ce travail artistique, porteur d'un partage dans la société civile,
- La sensibilisation des très jeunes publics sur le sujet du Grand dialogue citoyen à travers le dispositif de l'effervescence,
- La volonté de la ville de Bordeaux de mobiliser tous les deux ans les citoyens sur un sujet de société, avec une capitalisation possible de cette première expérience,

Les garant.e.s formulent ci-dessous à la Ville de Bordeaux des recommandations dans le but de favoriser l'information et la participation du public dans les suites de la démarche du Grand dialogue citoyen.

LES RECOMMANDATIONS DES GARANT.E. S A LA VILLE DE BORDEAUX POUR LA SUITE DU GRAND DIALOGUE CITOYEN EN MATIÈRE D'INFORMATION DU PUBLIC, DE PARTICIPATION DU PUBLIC, DE SUIVI DU DISPOSITIF

➤ **Les recommandations en matière de suivi du dispositif :**

- Matérialiser la reddition des comptes de la Collectivité dans une délibération du Conseil municipal de la ville de Bordeaux, tirant les enseignements du Grand dialogue citoyen et incluant les modalités de mise en œuvre de l'instance de suivi des recommandations de la Convention citoyenne.
- Sur un temps plus long et afin de poursuivre et garantir le travail engagé, les garant.e.s proposent qu'un.e référent.e interservices puisse être désigné.e au sein de la Collectivité et qu'un dispositif de garantie puisse être mobilisé.

➤ **Les recommandations en matière d'information du public :**

- Continuer à faire exister l'avis citoyen dans la sphère publique.
- Informer à large échelle sur le bilan du Grand dialogue citoyen, par exemple dans le journal municipal « Bordeaux Mag ».
- Publier sur la plateforme de la ville de Bordeaux le présent bilan des garant.e.s.
- Rendre publics les travaux de l'instance de suivi des recommandations de la Convention citoyenne.
- Veiller à la communication auprès du public des actions engagées par la Ville.

➤ **Les recommandations en matière de participation du public :**

- Comme la Ville s'y était engagée, pour les recommandations qui relèveront de ses compétences, une fois travaillées avec l'administration et les élus, les soumettre à la délibération du Conseil municipal et/ou à votation citoyenne, ce dans une volonté de prolonger l'articulation entre l'implication de tous les citoyen.ne.s et celle des conventionné.e.s représentant.e.s de la diversité de la population bordelaise.

ANNEXES AU RAPPORT DES GARANT.E.S

- **Annexe 1 : lettre de mission des garant.e.s de la CNDP**
- **Annexe 2 : synthèse de l'étude de contexte menée par les garant.e.s**
- **Annexe 3 : liste des acteurs auditionnés en étude de contexte par les garant.e.s**
- **Annexe 4 : synthèses des documents de la phase effervescence (bilan de la phase effervescence et Gazettes)**
- **Annexe 5 : charte de participation dans le cadre de la Convention citoyenne**
- **Annexe 6 : liste des expert.e.s auditionné.e.s par la Convention citoyenne**
- **Annexe 7 : avis citoyen de la Convention citoyenne**
- **Annexe 8 : bilan de la phase atterrissage du Grand dialogue citoyen**

.....

Annexe 1 : lettre de mission des garant.e.s

https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/LM_Grand_Dialogue_Citoyen_Bordeaux.pdf

Annexe 2 : Synthèse de l'étude de contexte menée par les garant.e.s



NOTE DE RETOUR
ETUDE DE CONTEXTE

Annexe 3 : liste des acteurs auditionnés par les garant.e.s :

Ademe, Agence Locale Energie et du Climat, Asso Graine Nouvelle Aquitaine, doctorante en sociologie sur l'adaptation au changement climatique, une citoyenne engagée, Association environnementale Sepanso, Association environnementale VLF, Association environnementale Zero waste, Association environnementale MNE, Association Colibri Bordeaux, Groupement scientifique Acclima Terra, Chambre de Commerce et d'Industrie de Gironde, Agence A'urba Bordeaux, Caue Gironde, Mouvement « youth for Climate », Collectif jeunes Extinction Rebellion, Instance citoyenne C2D, Présidence de Bordeaux Métropole, Ecosystème Darwin, Région Nouvelle Aquitaine.

Annexe 4 : synthèses de la phase d'effervescence (bilan de l'effervescence, gazettes, tournées du Grand dialogue)

<https://www.calameo.com/read/001480121a0cc98115f0b>

<https://www.calameo.com/read/001480121b3efa7dadfc8>

<https://www.calameo.com/read/0014801212503a6aacf32>

<https://www.calameo.com/read/0014801214335d54fa4b5>

<https://www.calameo.com/read/0014801214335d54fa4b5>

<https://www.calameo.com/read/0014801215f53a016fdc1>

<https://www.calameo.com/read/001480121f2f2fa5347d3>

<https://www.calameo.com/read/001480121814ae05c7845>

<https://www.calameo.com/read/001480121c22c11dcdee6>

<https://www.calameo.com/read/001480121b027f47b090f>

<https://www.calameo.com/read/001480121f7d4eb64e8e6>

<https://www.calameo.com/read/0014801218b3c56af5608>

<https://www.calameo.com/read/001480121f68b94ffad73>

<https://www.calameo.com/read/0014801215df57f0c4688>

<https://www.calameo.com/read/001480121a141a0b12ed4>

Annexe 5 : charte de participation de la Convention citoyenne



CHARTRE FINALE
(1).pdf

Annexe 6 : Avis de la Convention citoyenne

<https://www.calameo.com/read/00148012123ef175e7a00>

Annexe 7 : liste des experts auditionnés par les membres de la Convention

Les interventions et experts auditionnés lors de la première session de travail

Pour la Ville de Bordeaux :

Le Grand dialogue citoyen sur l'urgence climatique et la convention citoyenne : **Pierre Hurmic**, Maire de Bordeaux, **Tiphaine Ardouin**, Adjointe au maire de Bordeaux en charge de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective, **Marie-Julie Poulat**, Conseillère municipale déléguée auprès de Tiphaine Ardouin pour la veille et la diffusion des pratiques et cultures démocratiques.

État des lieux de l'urgence climatique et de l'action municipale à Bordeaux : **Claudine Bichet**, Première adjointe au maire de Bordeaux en charge des finances, du défi climatique et de l'égalité femmes-hommes, **François Corbier**, Directeur général des services de la Ville de Bordeaux.

Experts sur les sujets relatifs au climat et à la démocratie

Parlons climat. Chaque mot compte ! Chaque année compte ! Chaque action compte ! :

Christophe Cassou, Climatologue et directeur de recherche au CNRS : [présentation \(Lien externe\)](#), [interview \(Lien externe\)](#)

Quels blocages et quels leviers d'action ? : Loïc Blondiaux, Professeur de Science politique, spécialiste de la démocratie participative et délibérative, membre de la CNDP, **Christine Jean**, Biologiste, ancienne coordinatrice du Comité Loire Vivante, Prix Goldmann de l'environnement 1992, membre du Conseil Economique, Social et Environnemental de Nouvelle Aquitaine, membre de la CNDP, **Bernard Lemoult**, Directeur de recherche à IMT Atlantique, fondateur du Collège des Transitions sociétales

Les experts auditionnés lors de la deuxième session de travail

Gilles Boeuf, Biologiste, professeur, ancien président du Muséum national d'histoire naturelle, sur la thématique de la biodiversité, **Denys Cordonnier**, Membre d'ATD Quart Monde et co-fondateur du dispositif "territoire zéro chômeur longue durée", sur la thématique de l'inclusion sociale et de l'emploi, **Laurent Castaignède**, Ingénieur et écrivain, sur la thématique bilan carbone et transport : [présentation \(Lien externe\)](#), **Jean-Philippe Decka**, Doctorant-chercheur au Centre de Recherche en Gestion de l'école polytechnique, sur la thématique récit et renoncement, **Charles Lucazeau**, Responsable antenne Nouvelle Aquitaine d'Enercoop, sur la thématique énergie et modèle coopératif : [présentation \(Lien externe\)](#), **Sandrine Mathy**, Economiste de l'environnement au CNRS sur la question "peut-on faire l'économie du changement climatique ?" : [présentation \(Lien externe\)](#), **Nicolas Noël**, Chargé de mission plan climat Bordeaux Métropole sur la présentation du plan climat air énergie territorial : [présentation \(Lien externe\)](#), **Adrien Roux**, Directeur de l'Alliance citoyenne, sur la thématique mobilisation citoyenne et rénovation des logements : [présentation \(Lien externe\)](#), **Frédéric Vasse**, Directeur général du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, sur la thématique prospective climatique et inclusion.

Les experts auditionnés lors de la troisième session de travail

Noëlle Bernard, Praticienne hospitalière et co-pilote du groupe transformation écologique au CHU de Bordeaux : [présentation \(Lien externe\)](#), **Ryad Bouzouidja**, Docteur en mécanique et Maître de conférence à l'institut de mécanique et d'ingénierie I2M, Université de Bordeaux, **David Glory**, Ingénieur d'études Accès à l'alimentation - Urgence climatique - Sécurité Sociale de l'Alimentation, Acclimat'action : [présentation \(Lien externe\)](#), **Raphaële Heliot**, Architecte, conseil et médiation en architectures et villes durables : [présentation \(Lien externe\)](#), **Marc Humbert**, Professeur d'économie politique à l'Université de Rennes : [présentation \(Lien externe\)](#), **Erwan Lecoeur**, Docteur en sociologie, consultant : [présentation \(Lien externe\)](#), **Philippe Lassalle Saint Jean**, Président de la commission Développement durable et RSE de la CCI Gironde, Directeur de la Maison Meneau, **Eric Macé**, Vice-président en charge des transitions environnementales et sociétales à l'Université de Bordeaux, **Orianne Pascal**, Coordinatrice de la Maison de la nature et de l'environnement, **Julian Perdrigeat**, Délégué de la fabrique des transitions et ancien directeur de cabinet de maire de Loos-en-Gohelle : [présentation \(Lien externe\)](#), **Coline Rande**, Géographe-urbaniste, accompagnement des collectivités dans des projets d'anticipation, adaptation et atténuation aux changements climatiques : [présentation \(Lien externe\)](#), **Irène Sabarots**, Directrice générale adjointe - directrice patrimoine, Aquitanis, **Claudia Simon et Benjamin Thiant**, Coordinateurs Zéro Waste Bordeaux : [présentation \(Lien externe\)](#).

Annexe 8 : bilan de l'atterrissage du Grand dialogue citoyen :



20240611_GD_Bilan
atterrissage_VF (1).pd

